

Communiqué de presse de la SNCB

Pour plus d'information, téléphonez au: 02.525.30.97
(exclusivement réservé aux médias)

Le 20 décembre 1996

Conseil d'administration de la SNCB

Le Conseil d'administration de la SNCB s'est réuni ce vendredi 20 décembre 1996 sous la présidence de monsieur Michel DAMAR.

Le Conseil a approuvé le budget d'investissement pour 1997. Ce budget s'inscrit dans le cadre du plan décennal d'investissements 1996 - 2005 qui a été approuvé par les autorités gouvernementales au mois de juillet 1996. Le budget 1997 s'élève à 37,1 milliards de francs. Ce montant recouvre les investissements classiques (23,8 milliards) ainsi que ceux relatifs au TGV (13,3 milliards). Les investissements classiques portent sur l'infrastructure du réseau classique intérieur, le matériel roulant pour le transport intérieur de voyageurs, l'informatique. Ceux relatifs au TGV ont trait tant à l'infrastructure du projet qu'au matériel roulant à acquérir dans le cadre du projet global.

Le Conseil a aussi examiné le projet de restructuration interne de la SNCB en centres autonomes d'activités et de services. Il a mandaté le Comité de direction pour poursuivre les travaux préparatoires à la mise en place de ces nouvelles structures, destinées à réaliser les objectifs stratégiques de l'entreprise, parmi lesquels le maintien de l'unicité de gestion de la société.

Par ailleurs, le Conseil a procédé à une évaluation de la journée Train-Tram-Bus du samedi 5 octobre 1996. Il a pris acte de diverses conditions négatives qui avaient affecté cette journée (entre autres, sur le plan des conditions météorologiques), laquelle a néanmoins permis d'attirer un nombre important de nouveaux utilisateurs.

A cet égard, la SNCB s'inscrit dans un projet visant à promouvoir le transport public en 1997, avec les autres sociétés de transport public, à travers une action TTB dont les modalités sont en préparation.

En matière de travaux, le Conseil a approuvé l'adjudication des travaux de renouvellement d'un pont ferroviaire sur la Sambre, à Lobbes, sur la ligne Charleroi - Erquelinnes. Le montant de l'investissement s'élève à 74 millions de francs.

Le Conseil a également approuvé l'adjudication des travaux d'installation de freinage et de triage automatique des wagons dans la gare de formation d'Anvers-Nord. Ces travaux font suite à l'installation d'équipements similaires dans une première partie de la gare et permettent l'achèvement de la modernisation de cette gare. Ces travaux représentent un investissement d'une valeur de 587 millions de francs.

Le Conseil a en outre donné son accord pour la fourniture d'un câble à fibres optiques et la mise en service d'un réseau à fibres optiques permettant la concentration des cabines de signalisation de Bruxelles-Midi, Bruxelles-Nord, Louvain, Malines, Berchem-Anvers et Ostende. Ce réseau permet la mise en relation des installations des cabines concentrées avec l'ensemble de leurs éléments satellites sur le terrain. Il permet également une amélioration des performances de télécommunication entre les installations en ligne et les centres de gestion du trafic. Les travaux à réaliser constituent un investissement d'une valeur de 33 millions de francs.